

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2017

Présents : MMES. MIJAT Martine, REY Nathalie, AUCOURT Sylvie, VIVIANI Marie-Agnès, CHAPONNEAU Emilie, MMS. BUCHET Philippe, LARUE Fabien, VALETTE Jean-Louis, VIODRIN Jérôme, MICHAUD Patrick, RAMILLON Thierry, CHARPILLENNE Patrice

Absents : Patricia SARNIN (donne pouvoir à Martine MIJAT), Sophie REBERGUE (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Joël LANOE

Secrétaire de séance : Monsieur LARUE Fabien

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine MIJAT, Maire. Après approbation du compte rendu de la réunion précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

1 - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le conseil qu'une facture d'eau et assainissement émises sur l'exercice 2016 (consommations 1/7/2015 au 30/06/2016) n'a pas été réglée : la réclamation porte sur des erreurs matérielles lors de la facturation ou la non-connaissance des départs des locataires. Il convient donc d'annuler ces factures par un mandat au compte 673 (titres annulés pour lequel aucun crédit n'a été prévu au budget).

Madame le Maire propose de modifier les crédits à l'intérieur du chapitre 67 : + 55€ au compte 673 compensés par -55€ au compte 6742 : le Conseil à l'unanimité décide de porter la somme de 50.47€ au compte 673 du budget eau-assainissement.

2- AUTORISATION DE RECOURIR AU RECRUTEMENT TEMPORAIRE DE PERSONNEL

Mme le Maire précise s'être rendue compte en début d'année scolaire, lorsqu'un agent a été en congé maladie, ne pas pouvoir procéder à un recrutement temporaire sans convoquer le conseil municipal. Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement temporaire de personnel.

3 - HEURES COMPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS NON TITULAIRES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les agents non titulaires peuvent, tout comme les agents titulaires, être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires en raison des nécessités de service.

Approbation à l'unanimité.

4 - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE AU 18/9/2017 (18H/SEMAINE)

Suite au départ de Mme Elodie BOYER par mutation, Madame le Maire, propose de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe à temps non complet de 18 heures hebdomadaires à compter du 18 septembre 2017 qui sera occupé par Mme Nathalie CHARTIER et de clôturer au 31/12/2017 l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe précédemment occupé par Mme BOYER sous réserve de l'avis du CTI du CDG.

Accord à l'unanimité

5- CREATION POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE AU 1/1/2018 (8.5H/SEMAINE)

Madame le Maire informe le conseil que suite au départ de Mme Elodie BOYER par mutation, Mme Magalie DUCRUY occupe un emploi en CDD jusqu'au 31/12/2017 et propose de créer un poste de Rédacteur Principal de 2ème Classe à temps non complet de 8 heures 30 minutes hebdomadaires à compter du 1 janvier 2018 sous réserve de l'avis du CTI du CDG.

Approbation à l'unanimité du Conseil à l'unanimité.

6- APPROBATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire explique qu'en raison des modifications intervenues dans les effectifs (ouverture et fermeture de différents postes), les changements de grades et de durées hebdomadaires de travail au cours des derniers mois, il y a lieu de délibérer sur le nouveau tableau des effectifs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité.

MR RAMILLON demande des précisions sur les emplois partiels des agents administratifs communaux et interroge Mme le maire sur la possibilité de n'employer qu'une seule personne sur la commune. Mme le maire lui répond que ce choix a été fait pour permettre à deux personnes d'être au fait du fonctionnement et dossiers en cours de la commune. Ainsi en cas de défaillance ou congés d'un des deux agents le suivi sera maintenu. Tableau des effectifs approuvé à l'unanimité.

7- APPROBATION PLU ET CONVENTION ADHESION POLE ADS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire rappelle les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées. Suite aux remarques des différentes personnes publiques associées, le PLU a été modifié en tenant compte de la plupart des remarques (accès aux parcelles agricoles en bordure de la zone U, densité des Opérations d'Aménagements Programmées entre autre). MME le maire demande l'approbation du PLU modifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le PLU. Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de MARS aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

A compter de l'approbation du PLU, la commune dotée d'un document d'urbanisme doit adhérer au service commun intercommunal ADS (Autorisation Droits des Sols) de Charlieu-Belmont communauté opérationnel depuis le 1^{er} juin 2015 et résilier les conventions que la commune a avec l'Etat (DDT). Les dossiers d'urbanisme seront désormais instruits par le pôle ADS.

Approbation à l'unanimité.

8- VOIRIE : POINTS SUR LES TRAVAUX 2017 ET PROJETS 2018

Voirie 2017 :

Mr Patrick Michaud informe le Conseil que le chemin de la Thelyre a été resuivi par l'entreprise Thivend (suite à un problème de dégradations du bi-couche de la chaussée)

Voirie 2018 :

la commission a proposé de refaire les voies suivantes :

Chemin de Villeret - VC10 487 ML : drainage et reprise de revêtement

Chemin La Croix des Cros -VC6 200ML : reprise du revêtement

Chemin de la Côte VC13 200ML : purge et reprise revêtement

Une demande de devis auprès d'une entreprise sera faite prochainement. Accord à l'unanimité

9 - SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITE

Demande de subvention Fond de solidarité : Mme le maire propose au conseil l'exécution de devis pour les travaux suivants :

Changement de l'escalier et réfection de la cage d'escalier au logement communal des Allognes

Remplacement de la chaudière du bâtiment mairie-école

Alarme PPMS école

Décision du conseil : les travaux au logement communal paraissent prioritaires compte-tenu de la vétusté de l'existant, le remplacement de la chaudière et l'alarme PPMS pourraient être englobés dans la réfection des bâtiments

Des demandes de devis sont en cours.

Les dossiers sont à déposer auprès du Conseil Départemental avant le 31/12/2017

10 - RESTRUCTURATION MAIRIE POLE SCOLAIRE

Madame le Maire expose au Conseil l'offre de Figural Architectes faisant suite à la réflexion sur l'articulation des bâtiments publics et le projet de micro-crèche parvenue en mairie.

Une étude en 2 temps est proposée : un état des lieux précis puis une étude de faisabilité. Cette étude fait partie des missions qui seront demandées lors de la consultation de cabinets d'architectes pour l'actuel bâtiment école-mairie et consiste à pousser la réflexion sur l'usage des bâtiments (école-mairie et maisons des associations-bibliothèque). La dépense à réaliser est donc une anticipation du projet global. Après présentation des devis, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de confier les missions d'états des lieux et d'étude de faisabilité à l'entreprise FIGURAL ARCHITECTES et accepte les devis d'honoraires de 2720€ HT et 2660€ HT

11 - REPRISE BAIL EPICERIE-BAR

Madame le Maire fait part au Conseil du courrier de Mr Louis-Frédéric BLANCHARDON du 6 septembre 2017 nous informant de son souhait de mettre un terme au bail de fond de commerce épicerie-mercerie-bar (licence IV) et casse-croûte situé à MARS 42750 Le Bourg au 31/03/2018. Pour information, ce bail été signé le 15 décembre 2010.

Deux candidatures sont parvenues en mairie pour succéder à Mr Blanchardon : une de la part de Mme Montarlot Sophie et l'autre de la part de Mr Michaud Baptiste, tous deux résidents à MARS. Après avoir reçu les candidats et étudié leur projet, Madame le Maire après avoir débattu, propose un vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant (14 votants) : 2 bulletins blancs, 7 voix pour Monsieur Baptiste MICHAUD, 5 voix pour Madame Sophie MONTARLOT. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Baptiste MICHAUD comme successeur à partir du 1^{er} avril 2018. Il pourra procéder à son inscription à diverses formations pour élaborer son projet.

12 - ECOLE

Réunion associations cantine-garderie et sou des écoles : M. Viodrin, élu délégué, fait part au conseil du compte-rendu de l'assemblée de l'association cantine-garderie. Le budget en est équilibré et le bureau partiellement renouvelé.

Mme Chaponneau, présidente, présente au conseil le compte-rendu de l'assemblée de l'association du sou des écoles ainsi que les prévisions budgétaires de la classe transplantée en partie financée par l'association (Une participation financière de 90€ par enfant sera demandée aux familles) ; Une après-midi rétrospective sur la vie du village en lien avec la mairie va être organisée (film anciens et photos réalisés par la famille PRALUS).

Mme le maire informe le conseil qu'il est demandé par l'inspection académique de faire un choix sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 : maintien des 4 jours et demi ou retour à 4 jours. Il faudra également transmettre l'effectif prévu à la rentrée 2018 : à la connaissance des élus, 6 élèves rentrent au collège et 1 élève change d'établissement ; en compensation 6 élèves devaient faire leur rentrée en septembre 2018. Un courrier sera envoyé prochainement aux familles concernées.

A noter que le fond de soutien pour les activités périscolaires est versé automatiquement (50€/enfant) sans en faire la demande.

13 - PROJET MICRO-CRECHE

Suite à la demande de projet d'implantation à Mars d'une micro-crèche, une concertation est prévue entre les demandeurs, la commune, le pôle enfance-jeunesse de la communauté de commune et celui du département ainsi que la CAF le 19 octobre à Mars.

14 - EAU : PROJET NEUTRALISATION

Eau potable : le cahier des charges pour le chantier de la chambre de neutralisation est en cours d'achèvement et sera mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation le 30 octobre pour un retour des offres le 4/12/17. Suivra une analyse des offres pour une notification en janvier 2018. Ces travaux sont financés à 80% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 60% (146 340€) et le Département à hauteur de 20% (48 780€)

15- EAU : TRAVAUX SUITE DIAGNOSTIC RESEAU EAU POTABLE

Eau potable : une étude de prix est en cours pour un système de surveillance à distance des réservoirs et compteurs de sectionnement. Les captages des communes d'Arcinges, d'Ecoche et Mars étant géographiquement proches, une mutualisation du relais est également à l'étude. Une subvention du Département de 1 500€ est déjà notifiée, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a également été sollicitée.

16- BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin de cette année sera un simple bulletin d'information avec les projets, les manifestations organisées sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Echange chemin Ducarre F. – Commune de Mars : les relevés et implantation sur le terrain sont terminés. Les pièces administratives sont en cours de signature

Adressage : un point sur l'avancement est énoncé, la commande groupée avec la commune de Maizilly devrait être envoyée au fournisseur Krömm Group d'ici fin octobre-début novembre, compte tenu des délais la pose débutera au plus tôt mi-janvier

Fibre optique: la partie Cuinzier va commencer (partie des Roches). 12 poteaux vont être implantés aux Bruyères, puis aux Roches, puis Essertine (poteaux bois).

L'avancement des travaux sur la 1^{ère} partie (partie Saint Denis) est retardée: la réunion publique est envisagée au cours du premier trimestre 2018.

* Réunion bulletin municipal 7/11/17 à 20h

*Réunion commission eau-assainissement : 17/11/17 à 14h

*Prochain conseil municipal : 6/12/17 à 20h

